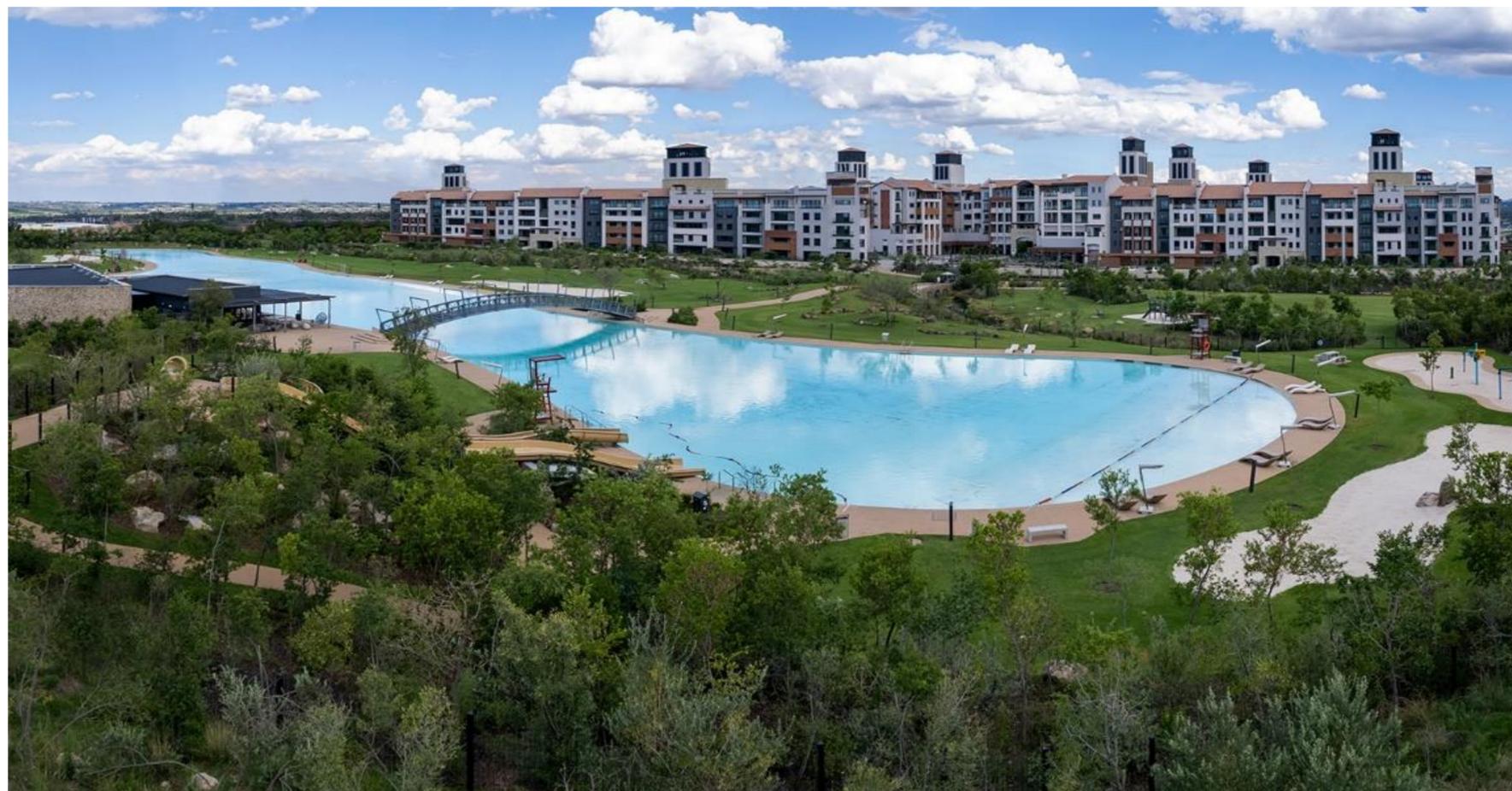


**SECURISATION FONCIERE ET URBANISATION VERTE
PARTENARIAT ENTRE LES AUTORITES PUBLIQUES ET LES JEUNES
AMENAGEMENT ET GESTION DURABLE DES FORETS**



Grands programmes de la MAETUR

Pour contribuer à la résolution du déficit en cadres de vie structurés et en terrains agricoles aménagés, la MAETUR se mobilise principalement à travers 05 programmes qui sont en droite ligne avec les objectifs visés par le Programme de Modernisation Urbaine de la SND30 et le Plan Intégré d'Import Substitution Agro-pastoral et Halieutique (PIISAH) .

1. Programme d'aménagement des pièces urbaines dans les agglomérations du Cameroun ;
2. Programme de création des villes nouvelles par l'acquisition, la sécurisation et l'aménagement des terrains de grandes superficies dans les zones d'extension urbaine des agglomérations ;
3. Programme de Restructuration/Rénovation des zones d'habitat précaire et des zones de parc vétuste ;
4. Programme d'aménagement des corridors urbains aux abords des infrastructures routières et des cours d'eau ;
5. **Programme de sécurisation foncière et d'aménagement des zones agro-industrielles**

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces programmes, la MAETUR est un aménageur ensembleur en charge de la sécurisation des terrains et l'aménagement des sites pour la production des parcelles au profit des ménages, des promoteurs immobiliers et des opérateurs économiques

Projets de sécurisation et d'aménagement des zones agro-industrielles

1. Projet d'aménagement de plusieurs terrains de la Plaine Centrale dans les Régions du Centre (Mbam et Kim, Lekié) et de l'Adamaoua (Mbéré et Njérem) totalisant 400 000 ha pour l'installation des grands producteurs
2. Projet d'aménagement d'un site de 2500 ha à Bangseng dans le Département du Mungo pour l'agro-industrie ;
3. Projets d'aménagement des plateformes d'agriculture biologique urbaine et d'écotourisme dans les villes nouvelles de Douala (Massoumbou/Diwom et Missolè) et de Yaoundé (Mbankomo et Lobo/Bot Makak)

Sites de la Plaine Centrale

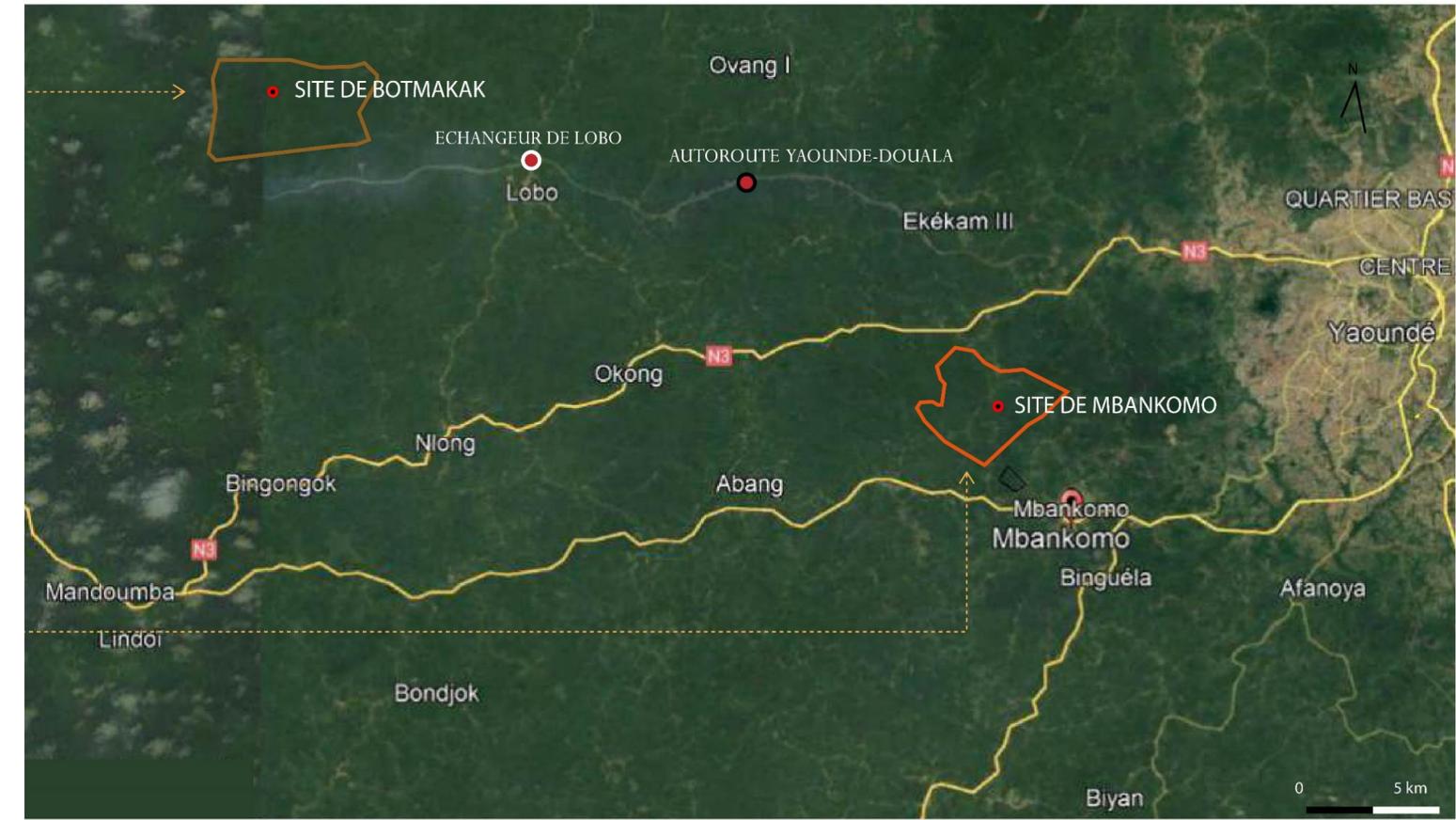
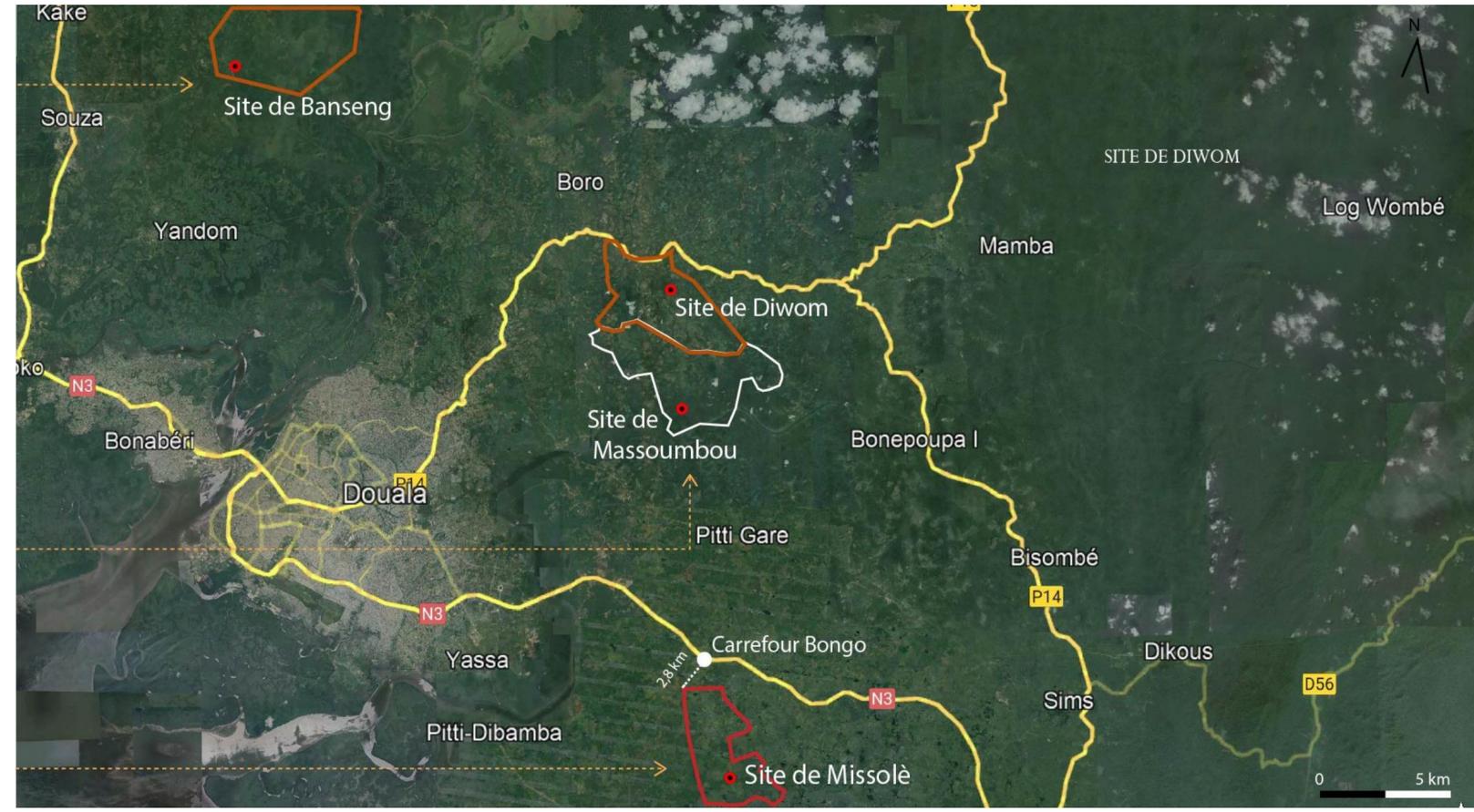


Route Nationale 15 desservant la Plaine Centrale



Paysage de la la Plaine Centrale

Sites des régions du Littoral et du Centre



Modalités de mise en œuvre

1. Régularisation et sécurisation foncière par une approche concertée (ingénieries administrative, foncière et sociale) sous la coordination du MINDCAF.
2. Aménagement des terrains en concertation avec l'ensemble des acteurs (administrations concernées, CTD, autorités traditionnelles, agriculteurs, éleveurs, exploitants des forêts et des mines, populations).
3. La création des zones d'habitat pour l'accueil des travailleurs et des services.
4. Cession des terrains aux exploitants et contrôle des mises en valeur.
5. Attention particulière sur le respect des zones sensibles sur le plan environnemental et sur la cohabitation paisible des différents intervenants (agriculteurs, éleveurs, exploitants des forêts et des mines).



MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION